

DELIBERATION : 2020-06-25

OBJET : Proposition du lancement d'un Appels à Projets aux communes pour l'animation de la Charte Forestière de Territoire

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIAPPA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Proposition du lancement d'un Appels à Projets aux communes pour l'animation de la Charte Forestière de Territoire

Exposé

La CCAPV s'est engagée dans une démarche de renouvellement de sa Charte Forestière de Territoire (CFT). La finalisation de cette dernière se fera en 2021 et le début de son animation sera engagé dans la continuité.

Pour rendre les actions de la charte plus opérationnelles pour les communes et plus efficaces pour la CCAPV, il a été proposé par la commission Agriculture-Forêt réunie le 8 octobre dernier, de tester un mode d'action par Appels à Projets (AAP).

Trois thématiques seront choisies pour être intégrées à chaque nouvel AAP, dont la fréquence variera entre 12 et 24 mois, en fonction de la nature des projets retenus. Le choix des thématiques sera à chaque fois arrêté par le conseil communautaire sur proposition de la commission Agriculture et Forêt parmi une liste issue de la Charte Forestière de Territoire.

Pour le premier appel à projets, les membres de la commission ont proposé de retenir les thèmes suivants :

- 1) Développer les pratiques agricoles en lien avec la forêt.
- 2) Affirmer une politique cohérente de protection des massifs forestiers contre le risque incendie.
- 3) Susciter la demande en bois à travers la commande publique dans les secteurs de la construction, de l'aménagement ou à travers le développement de chaufferies bois.

Sous réserve de la validation par le conseil communautaire de ce dispositif et des thématiques proposées, les communes pourraient déposer leurs projets répondant à ces objectifs avant la fin du premier semestre 2021. Les projets transmis seraient proposés à la sélection de la Commission Agriculture et Forêt, qui s'assurera de la cohérence des actions proposées avec les objectifs de la charte. Les communes retenues pourront ensuite bénéficier de moyens spécifiques mis à disposition par la communauté de communes et notamment de l'accompagnement technique du chargé de mission forêt de la CCAPV.

Pour mener à bien l'animation et la mise en place opérationnelle de la Charte Forestière de Territoire, mais aussi pour gérer et animer le présent appel à projets et les actions qui en découleront, il est proposé au conseil communautaire de pérenniser le poste de chargé de mission forêt, actuellement occupé à temps complet sur une mission temporaire, en créant au tableau des emplois et des effectifs un poste à temps complet.

Décision

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** la création d'un dispositif d'Appels à Projets aux communes pour l'animation de la Charte Forestière de Territoire.
- **DE RETENIR** comme thématiques, au titre du premier appel à projet engagé en 2021 : le développer les pratiques agricoles en lien avec la forêt, l'affirmation d'une politique cohérente de protection des massifs forestiers contre le risque incendie, le fait de susciter la demande en bois à travers la commande publique dans les secteurs de la construction, de l'aménagement où à travers le développement de chaufferies bois.
- **DE CREER** au tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de Communes, un emploi permanent à temps complet (35 heures) de catégorie A au grade d'ingénieur territorial, sur les missions de chargé(e) de mission Forêt, et de pourvoir à son recrutement à compter du 1er janvier 2021.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants à l'exécution de la présente délibération au budget 2021,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 15 décembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER